



Eté 2019, les EHPAD et les services de soins à domicile publics **TOUJOURS EN DANGER : LE GOUVERNEMENT DOIT REpondre !**

Communiqué des Fédérations CGT des Services publics,
Santé et Action sociale et des Organismes sociaux

La mobilisation du 1^{er} juillet des personnels travaillant dans le Secteur de l'Aide aux Personnes Âgées (SAPA) s'est tenue un peu partout en France et a fait écho dans tous les médias.

Initialement, l'intersyndicale composée de 10 organisations CGT, FAFP, CFTC, CFE-CGC, CFDT, FO, FSU, UNSA, UFAS, Solidaires et de l'AD-PA avait fait le choix de se rendre devant le ministère des Solidarités et de la Santé, afin de solliciter un rendez-vous auprès de la ministre, Madame BUZYN.

Alors que nous avons obtenu un rendez-vous auprès de Madame Fontanel, Conseillère Solidarités et santé de la Présidence de la République, cette dernière nous a enjoint de se rapprocher de Madame BUZYN, tout en nous affirmant que notre action débutée en 2017 avait conduit le gouvernement à prendre des mesures présentées dans une feuille de route de la même année, une mission d'enquête flash par Madame IBORRA pour déboucher sur un énième rapport LIBAULT : des 175 propositions remis au gouvernement en vue de l'élaboration de loi « grand âge et autonomie » pour 2020. A ce jour, aucune évolution n'a été constatée !

En ce sens, les 10 organisations syndicales et l'AD-PA préconisent le renforcement des effectifs pour tendre vers un ratio de « un pour un », avec l'ouverture immédiate de 40 000 postes à minima, soit 2 postes par établissement et service à domicile pour répondre aux besoins primaires des personnels et des personnes âgées, d'autant plus dans ce contexte caniculaire.

Les personnels du Secteur de l'Aide aux Personnes Âgées en souffrance se battent pour faire valoir leurs revendications. Des revendications à l'opposé du « projet de loi de transformation de la Fonction publique » et du plan santé 2022 qui auront pour conséquence l'aggravation de la crise sanitaire et des conditions de travail.

Parallèlement à cela, en écho au droit de grève de la Fonction Publique Hospitalière et de l'Etat, les moyens d'expression des personnels de l'aide aux personnes âgées et handicapées du champ de la Territoriale viennent tout juste de se voir opposer un droit de grève encadré et restrictif de 48h de prévenance minimale par les sénateurs.

Dans l'intérêt général du Service public, la CGT continuera de se battre sans rien lâcher, jusqu'à l'obtention des revendications légitimes portées depuis 18 mois.

L'intersyndicale se concertera afin d'envisager une réplique d'importance début septembre.

NOUS RÉAFFIRMONS NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS :

- Application d'un.e salarié.e par résident.e;
- Augmentation des effectifs pour des conditions de travail décentes et une prise en charge de qualité avec le maintien de tous les emplois en établissement et à domicile (y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés);
- Revalorisation des rémunérations et des perspectives de carrières, dans le cadre du statut de la Fonction publique et des conventions collectives nationales, assortie d'un plan d'embauche et de formation à hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de la prise en charge de personnes âgées;
- Abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations, avec un financement pérenne à hauteur des besoins des personnes âgées pour les EHPAD, les services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile;
- Pour l'aide, l'accompagnement et les soins à domicile : revalorisation des indemnités kilométriques, prise en compte de tous les temps de trajet comme temps de travail et intégration des frais annexes (repas de midi...).

Montreuil, le 04 juillet 2019